

# REVUE GAZETTE

## de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes Un an ..... 3 fr.	<b>BUREAU ET RÉDACTION</b> <i>Librairie E. LEMARIÉ</i> <b>A DAMMARTIN-EN-GOËLE</b> ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Paris et les autres Départements Un an..... 3 fr. 10
---	---	---

### ÉCHOS DE LA SEMAINE

2 Avril — Un incendie très violent détruit à Levallois-Perret une fabrique d'huile et de vaseline. Trois pompiers sont blessés; les dégâts sont évalués à 120.000 francs.

3 Avril — M. Gauthier (de Clagny) adresse, à la Chambre, une question au gouvernement au sujet des affaires d'Orient. M. Hanotaux met fin à cet incident en fournissant quelques renseignements. Il en est de même au sujet des questions posées par MM. Denys Cochin et Le Myre de Vilers au sujet des affaires d'Arménie et de Madagascar.

— Terrible accident survenu à l'usine élévatoire des eaux d'Ivry. La chute d'une partie de cheminée en construction cause la mort de trois ouvriers.

4 Avril — *Élections Sénatoriales.* — Dans l'Indre-et-Loire, M. Bidault, radical est élu. — Dans l'Isère, M. Saint-Rome, radical, est élu.

5 Avril — Un violent incendie éclate avenue Victor Hugo, dans les écuries et remises d'un loueur de voitures. Quinze chevaux sont brûlés vifs; plusieurs bâtiments sont réduits en cendres. Un pompier et un gardien de la paix sont blessés.

— Le roi Humbert inaugure solennellement la vingtième session du parlement italien.

— M. l'abbé Gayraud, député de Brest, adresse une question à M. le ministre de la Justice et des Cultes, au sujet de la suppression des traitements des curés de Lannilis et de Ploudalmezean.

6 Avril — Une explosion de grisou, survenue à Montceau-les-Mines, cause la mort de deux mineurs; trois autres ouvriers sont grièvement blessés.

— Les inondations du Mississipi causent d'immenses désastres. Une cinquantaine de villes ou villages sont submergés, et soixante mille personnes sont entièrement ruinées par cette inondation dont l'étendue est de 300 milles de longueur sur 5 à 40 milles de largeur.

— Une formidable explosion survenue près de Lisbonne, dans une fabrique de feux d'artifice, cause la mort de vingt personnes; on compte aussi de nombreux blessés.

7 Avril — M. Félix Faure, Président de la République, visite l'hospice de la Salpêtrière.

8 Avril — Les sénateurs, les députés, le préfet de l'Oise et la municipalité de Compiègne sont reçus à l'Élysée, par M. Félix Faure qu'ils invitent à visiter leur ville. Tout en se montrant touché de

cette démarche, le chef de l'Etat décline cette invitation et s'engage, toutefois, à visiter Compiègne à la première occasion qu'il aura de se rendre dans le département de l'Oise.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

L'administration des Postes et télégraphes s'occupe activement de l'établissement de la ligne téléphonique de Paris-Dammartin-Ermenonville.

Le tracé de cette ligne a été communiqué aux communes intéressées et des agents de l'administration ont été appelés à recevoir, dans les mairies, les observations et les réclamations des personnes dont les immeubles sont indiqués comme devant abriter les supports de la ligne projetée.

Tout semble indiquer que la nouvelle ligne téléphonique ne tardera pas à entrer dans la voie d'exécution.

— M. Lucien Devender, ancien clerc d'huissier de l'étude de M. Chéret, vient d'être nommé Juge de Paix dans le département des Ardennes.

Nos félicitations à M. Devender.

— Dimanche dernier, les voisins de M. Delavenay, horloger, surpris de voir que celui-ci tardait plus que de coutume à ouvrir son magasin, eurent le pressentiment d'une catastrophe dont le malheureux était menacé par des habitudes d'intempérance qui, dans ces derniers temps, avaient ébranlé sa santé à tel point que ses forces le trahissaient sensiblement de jour en jour et ne laissaient plus de doute sur le dénouement fatal qui devait se produire à bref délai.

A quatre heures de l'après-midi, des appels successifs n'ayant donné lieu à aucune réponse, M. le Juge de Paix

fit appeler un serrurier, et, accompagné de M. le maire-adjoint, du brigadier de gendarmerie, et de M. le docteur Beuve, pénétra dans la maison et aperçut au premier étage, le malheureux horloger adossé contre son lit, et les bras étendus et ne donnant plus signe de vie.

La veille au soir, M. Delavenay se sentant plus faible encore et plus souffrant que les jours précédents, et persistant néanmoins à ne vouloir personne auprès de lui, avait manifesté la crainte de ne pouvoir monter jusqu'à sa chambre. On suppose qu'il y sera arrivé épuisé et que n'ayant pas eu la force de se coucher, il se sera affaissé au pied de son lit pour ne plus se relever.

— On annonce pour samedi prochain le passage à Dammartin de la société cycliste du *Club Métropolitain*

— une trentaine de Vélocipédistes — qui feront halte pour dîner à l'hôtel du Chemin de Fer. Ces fervents de la bécane continueront le lendemain leurs pérégrinations dans la direction de la Ferté-Milon

*Itinéraire.* — Départ de Paris du siège social à 4 h. 12, samedi 17 courant, arrivée à Dammartin à 6 h. du soir, trajet par la route des Petits-Ponts, Aulnay, Mitry, Compans, Thieux, Dammartin.

Premier jour, dimanche : De Dammartin-en-Goele à La Fère-en-Tardenois. Départ de l'hôtel du Chemin de Fer à 6 heures du matin, petit déjeuner à Nanteuil-le-Haudouin A la Ferté-Milon, déjeuner à l'hôtel du Sauvage. Départ de la Ferté-Milon à 1 h. 1/2 par Breny, La Fère-en-Tardenois, visite à l'ancien château, dîner et coucher à l'hôtel du Pot d'Etain, soit, pour la première journée, 84 kilomètres.

### SAINTE-MARIE

Les membres honoraires et exécutants de la fanfare « *L'Avenir* » de Sainte-Marie ont été convoqués en assemblée générale le lundi 29 mars dernier

à l'effet d'y entendre lecture du rapport du Secrétaire-Trésorier et de procéder à la réélection du Comité, conformément aux statuts.

Ce dernier a été réélu à l'unanimité et nous ne pouvons qu'applaudir à la marque de sympathie qu'ont pour lui à juste titre les membres de la fanfare.

Le Comité ayant proposé d'élire le Président pour cinq ans et les autres membres pour trois ans, après autorisation préfectorale pour la révision des statuts, la dite proposition a été acceptée à l'unanimité.

Sur la proposition de M. A. Paradis, le dévoué et sympathique chef de la fanfare, M. Octave Levolle a été nommé sous-chef. Toutes nos félicitations au nouveau promu.

Dans tout son ensemble, le rapport de M. le Secrétaire-Trésorier est accepté aux applaudissements de l'assemblée.

Le Comité tient à exprimer son regret de ne pas voir assister en plus grand nombre, aux assemblées générales, MM. les membres honoraires, les généreux bienfaiteurs de cette Société; ils pourraient ainsi se rendre compte de la gestion de leur œuvre et faciliter également la tâche du Conseil d'administration dans des questions quelquefois bien ardues qui demandent pour les résoudre le concours moral, tout aussi précieux que le concours pécuniaire.

Il ose espérer que cet appel aura son écho et que l'année prochaine, aucun membre honoraire ou exécutant ne faillira à son devoir.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que cette société doit se rendre au concours du Bourget, le 11 Juillet. A l'avance nous lui souhaitons le succès qui sera la juste récompense de ses efforts.

### JUILLY

La conférence qui a eu lieu dimanche dernier au collège de Juilly sous la présidence de M. Menard, avocat, avait attiré un public aussi nombreux que distingué. L'orateur M. d'Elissagaray a traité avec un remarquable talent oratoire un sujet plein d'actualité *La question arménienne et le conflit gréco-turc*, et l'éminent conférencier a égayé son récit de nombreuses anecdotes et de traits de mœurs, qu'il a recueillis au cours de son récent voyage en Grèce et en Turquie.

L'assistance s'est montrée ravie de cette intéressante séance due à l'initiative du sympathique directeur du collège.

### NANTEUIL-LE-HAUCOURT

On nous écrit:

Samedi dernier 8 avril, la fanfare de Nanteuil offrait à ses membres honoraires, un concert dont le succès a été complet.

La Société, sous la direction de M. Grelez père, s'est surpassée dans l'exécution de brillants morceaux, d'une assez grande difficulté. Remarquée surtout la belle et brillante valse, « *Vertige* ».

Que dire des artistes consciencieux que nous avons eu le bonheur de posséder, Mme Claudius, dans la *Frileuse*, M. Claudius dans la *faction de Pitou*, et M. Victor avec des scènes à transformation ont remporté un succès mérité.

Nos compliments à MM. Martin et Grelez fils pour lesquels le saxophone ne paraît présenter aucune difficulté. Nous n'aurions garde d'oublier Mlle Grelez qui s'est tirée avec talent de ses fonctions de pianiste accompagnateur.



Bref, excellente soirée. A quand la prochaine ?

#### FORFRY

M. Dupas, curé de Forfry, doyenné de Dammartin, est nommé curé de Pierrelevée, doyenné de la Ferté-sous-Jouarre, en remplacement de M. Lécuyer, démissionnaire.

#### ERNENONVILLE

M. Martin, lieutenant-colonel d'artillerie, est compris parmi les officiers du service d'état-major ayant obtenu une lettre de satisfaction, avec citation au *Bulletin Officiel*, pour leurs travaux d'études en 1896.

#### LE PLESSIS-BELLEVILLE

Crombé Octave, vacher, âgé de 27 ans, et Van der Noorgaete Pierre, du même âge, manouvrier, tous deux sujets belges, avaient entrepris un travail de drainage chez M. Boisseau, cultivateur à la ferme de Chantemerle, annexe de Lagny-le-Sec.

Samedi dernier, M. Boisseau, remettait à Van der Noorgaete, le montant de leurs travaux, soit 216 francs. Van der Noorgaete empocha la somme et s'empressa de déguerpir sans partager avec Crombé.

Celui-ci est à sa recherche, mais il est probable que, comme un vulgaire caissier, Van der Noorgaete, après avoir mangé la grenouille, sera parti pour ..... Bruxelles. (*Journal de Senlis*)

#### VER

La gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, accompagnée du Juge de Paix a procédé à une enquête dans la commune de Ver au sujet de la mort d'un enfant de quatre ans et demi, qui a succombé aux mauvais traitements que lui infligeait la concubine de son père.

Ce dernier, un ivrogne invétéré,

avait abandonné ses trois enfants à sa maîtresse, qui les battait constamment et les privait de nourriture ; le plus petit surtout était couvert de plaies et de vermine.

Enfin, ces jours-ci, il est mort subitement, et le médecin ayant refusé le permis d'inhumation a prévenu le parquet et a ordonné une enquête.

(*Echo du Valois*)

#### BARON

Dimanche et lundi, la commune de Baron a été le théâtre de plusieurs scènes de pugilat entre belges et français. Dans la lutte, les nommés Cosyngs, et Van Hellemont ont eu chacun la jambe gauche cassée et ils ont dû être conduits à l'hôpital de Senlis.

Les nommés Martin, Van Oacle et de Blecker ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt de Senlis.

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CLAYE

Audience du 6 Avril 1897

Ferté, charretier, et son patron Boudin, civilement responsable, est condamné, pour défaut de guides, à 1 fr. d'amende.

Gros Onas, défaut de lanterne, 1 fr. d'amende, son patron, Gros Amédée, civilement responsable.

Puisieux, charretier de M. Fernand, défaut de guides, 1 fr. d'amende.

Gibert, manouvrier, défaut de halayage, 1 fr. d'amende.

Sont condamnés pour défaut d'affichage de la loi sur l'ivresse, à chacun 1 fr. d'amende, les marchands de vins ci-après nommés :

Demay Victor, Vve Faure, et Lautz, à Claye. Mme Noël et H. Saron, à Villeparisis. Mme veuve Gamache à Mitry. M. Petit, Mme Edmond Mitry, veu-

ve Carbeau, Lucien Tellier, et Dusautoy à Ivreny. Grenet à Messy. Poulain. Vve Paul, Mme Viette, François Emile, à Annet.

Mme Vve Felhaeq, marchande de vins à Claye a donné à boire au jeune Rolle, qui n'a pas encore seize ans, elle est néanmoins acquittée.

#### Police Correctionnelle de Meaux

Audience du 7 avril 1897

Vinantes. — Bouchez Edouard, âgé de 41 ans, est poursuivi pour coups et blessures.

Bouchez a frappé avec une certaine violence un ouvrier travaillant dans la même ferme que lui, le chauffeur Charpentier, qui est aussi garde particulier de leur patron.

Tous deux se trouvaient dans un débit de boissons tenu par M. Lobin, et à propos d'un fusil de chasse que Bouchez maniait au risque de blesser les consommateurs, ils se prirent de querelle. Froissé du langage de Charpentier qui le considérait comme un parfait braconnier, Bouchez se jeta sur lui hors de l'établissement et le frappa en pleine figure avec une pierre.

Cette brutalité vaut à Bouchez 15 jours de prison.

Le Mesnil-Amelot. — Dubois Julien, âgé de 23 ans, comparait pour vol.

Il y a quelque temps, il est entré chez une dame Curtil, épicière, et a fait main-basse sur dix boîtes de coco, cinq paquets de chocolat, des harengs et des sardines.

40 jours de prison par défaut.

Villevaudé. — Lefevre Eugène, âgé de 28 ans, et sa femme née Leconte Félicie âgée de 25 ans, sont également inculpés de coups.

Le 27 du mois dernier le sieur Leconte, âgé de 58 ans, oncle et voisin des prévenus, se trouvait entrain de manger, quand il vit entrer chez lui sa nièce qui lui porta, sans mot dire, plusieurs coups de bâton. Il n'était pas revenu de sa surprise que son neveu s'annonçait de la même manière et le frappait à coups de pieds et de poing.

Cette façon de caresser leur oncle vaut aux époux Lefevre une amende de 25 fr. chacun.

Puisieux. — Depuis le mois d'adut dernier, M. Paul Courtier, cultivateur au hameau de Poligny, était victime de nombreux vols de lait, 300 litres environ lui avait été dérobés, et il n'avait jamais pu prendre les coupables.

Le 14 mars, ses deux bouviers, les nommés David et Jean-Marie Bondoux, 19 ans, étant ivres, se disputaient devant la bonne de M. Courtier ; dans la dispute David reprocha à Bondoux d'avoir dérobé du lait au cultivateur.

La bonne s'empressa d'aller rendre compte à son maître de ce qu'elle avait appris, et une plainte fut déposée à la gendarmerie contre l'indélicat bouvier.

Bondoux est donc poursuivi pour vol, Il ne nie pas, mais il prétend que son camarade David en a pris plus que lui ; accusation dont celui-ci, qui est cité comme témoin, se défend comme un beau diable.

Bondoux est condamné à 50 francs d'amende avec application de la loi Bèrenger.

Plessis-l'Evêque. — Noël Alphonse, âgé de 39 ans, tourneur en bois, est traduit devant le tribunal pour outrages.

Il y a quelques jours, la femme du prévenu faisait des pissenlits dans les

champs, quand le garde champêtre la suspecta d'avoir en même temps coupé de la luzerne. Ce qui n'existait pas, nous devons le dire.

Vexé de ces soupçons, Noël alla trouver le garde et lui dit :

« Tu ne f... rien, ce sont les contribuables qui te paient, et tu n'es pas capable de rédiger un procès-verbal. »

Ce n'était pas bien méchant, on en conviendra, et c'est pourquoi le tribunal n'inflige à Noël qu'une amende de 25 fr. avec la loi Bérenger.

## Cour d'Assises de Seine-&Marne

Audience du 5 avril 1897

### AFFAIRE FERNAND. ATTENTAT A LA PUDEUR

Après quelques rectifications de noms et de dates de naissances concernant Messieurs les jurés, l'accusé est introduit.

C'est un jeune homme de 17 ans. Il déclare se nommer Léopold-Henri-Fernand, manouvrier à Beaumarchais, commune d'Othis, arrondissement de Meaux.

La loi ne nous permettant pas d'entrer dans les détails de l'affaire, nous nous bornerons à dire que Fernand s'est rendu coupable de deux attentats à la pudeur sur une jeune enfant de 3 ans 1/2.

L'accusé reconnaît les faits qui lui sont reprochés et déclare regretter son attentat odieux.

M. Durand a soutenu l'accusation et flétri comme il le méritait l'acte monstrueux de l'accusé.

M. Dupuis a présenté la défense de Fernand et demandé la plus large indulgence pour son client.

Le Jury se retire pour délibérer et en rapporte un verdict affirmatif, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

En conséquence, Fernand est condamné à un an d'emprisonnement.

## LES BRIARDS

La réunion générale de tous les membres de la Société amicale « Les Briards », a eu lieu Jeudi 1<sup>er</sup> Avril.

Un compte - rendu général des travaux de l'année et le compte financier de la Société se soldant par un actif de 1200 fr.

Diverses propositions ont été faites au sujet de la création d'un bulletin et, après observations, le Conseil d'administration devra préparer un projet étudié pour le soumettre à la nouvelle réunion.

## Chemin de fer Transdépartemental

On lit dans le *Seine-et-Marne* :

Une société privée vient de se former pour exécuter immédiatement un chemin de fer allant de Meaux à Melun.

La communication que nous ont adressée ceux qui sont à la tête de cette entreprise indique que cette voie transdépartementale qui passerait par Dammartin, Meaux, Quincy, Couilly, Fontenay-Trésigny, Chaumes, Guignes et Melun, aurait un mètre de large.

Le capital nécessaire à la construction de cette ligne est fourni par une société financière.

Plus tard la société postulera pour l'entreprise des autres voies du département après approbation et avec contrôle du Conseil général.

## Le Château de Dammartin

(Suite et fin) (\*)

Confisqué au profit du roi, avec toutes les dépendances de son important comté, le château de Dammartin, quoique démantelé et dans l'impossibi-

lité de soutenir un siège, fut néanmoins appelé, pendant les troubles de la Fronde, à servir de retranchement à un corps d'armée de 3,000 hommes, commandés par le maréchal de Turenne, qui y soutint, en 1651, le parti de la régence d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, contre le prince de Condé, alors comte de Dammartin, depuis la restitution qui en avait été faite par la reine, à Charlotte de Montmorency, son épouse, sœur de Henri II de Montmorency, après la mort de Louis XIII, en 1645.

Jusque là, le château de Dammartin, bien qu'irréremédiablement mutilé, était encore gardé par un surveillant et un capitaine qui firent exécuter quelques réparations urgentes au pont-levis et aux bâtiments restés habitables; mais à partir de l'année 1660, non seulement on laissa tomber le reste de l'édifice en ruines, mais encore, on y puisa tous les matériaux nécessaires aux réparations des dépendances du comté, comprenant la ferme dite du comté, la Boucherie, la Halle de Dammartin ainsi que les fermes de Lessart et de Montgé. Les particuliers, eux-mêmes, obtinrent le droit d'en tirer la pierre dont ils avaient besoin pour leurs constructions, de sorte que pendant plus d'un siècle le château fut transformé en carrière où le plâtre fut même fabriqué sur place (1).

Compris en 1792 dans les biens confisqués sur le prince de Condé et vendus nationalement devant le district de Meaux, à deux particuliers de la localité qui achevèrent d'en précipiter la ruine, les restes du château furent rachetés quelques années plus tard par M. Lavollée, avec la plus grande partie du terrain des promenades, à l'exception toutefois de l'emplacement de la maison de la *Chaumière* et du lieu dit la

*Place de Danse*, où s'élève actuellement la propriété de Madame Landry (2).

A l'époque où M. Lavollée, maire de Dammartin, fit établir à grands frais, les belles promenades qui font l'admiration des visiteurs, le château quoique presque détruit, laissait voir encore de beaux restes des énormes tours dont il était flanqué, ainsi que ses larges et profonds fossés, qui donnaient une idée de son ancienne importance; l'ensemble de ces nobles ruines avait un aspect tout à la fois pittoresque et imposant (3)!

Inaugurées solennellement le 2 décembre 1810 par les habitants de la ville qui y plantèrent chacun un des arbres qui devaient offrir aux générations de l'avenir leur gracieux et bien-faisant ombrage, ces promenades qui étaient alors la propriété de M. Lavollée, furent cédées ensuite à la ville de Dammartin, pour la somme de quarante mille francs, en vertu d'une transaction de l'année 1828.

De nos jours on déplore qu'il ne soit pas venu à la pensée de M. Lavollée, à qui la ville est redevable de tant d'heureuses innovations, dont elle a tiré profit, de conserver, tout en créant les promenades, ce qui pouvait rester debout de l'ancienne forteresse; ces ruines qui rappelaient des époques mémorables de l'histoire du Parisis, auraient aujourd'hui, aux yeux des touristes, un attrait tout particulier et en fournissant un but d'excursions, procureraient une source de bien être aux habitants qui seraient fiers de répéter à tous les échos, les fameuses paroles attribuées à Bassompierre : « *Voyez le château de Dammartin, il crève de rire.* »

1. Archives locales 1<sup>re</sup> série, n° 8, 177 bis, 281, 282, 295 bis.

2. Voir le n° 458 de la *Petite Gazette* de Dammartin, du 10 avril 1892.

3. P. Villiers; *Manuel du voyageur aux environs de Paris*, t. 1, p. 312.

**DÉPOT DE MATÉRIAUX**

Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb  
bois de construction, charbons &  
coke

**L. DESCHAMPS**

Route de Juilly,  
en face la gare de Dammartin

**St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)**

**PRIX-COURANT sans escompte 1800-07**

<b>Grosso Houille Charlerol</b>	les 100 ks	
1 2 gras, sans fumée 1 <sup>re</sup> qualité		<b>3.80</b>
<b>Gaillettin français</b>		
1 2 gras, sans fumée 1 <sup>re</sup> qualité		<b>3.50</b>
<b>Charbon de Forgo</b> (noisettes lavées)		<b>3.50</b>
<b>Gailloterie de Mons</b> p. machine		<b>3.20</b>
<b>Tout-venant</b>	—	<b>2.60</b>
<b>Briquettes</b>	—	<b>2.70</b>
<b>Boulets de Charlerol</b> pour chauffage économique		<b>3 »</b>
<b>Coke de gaz n° 0</b>	l'hectol.	<b>1.45</b>
<b>Coke grésillon de forge</b>	—	<b>0.95</b>
<b>Anthracite anglais</b> (great moutain)	les 100 k.	<b>6</b>

Marchandises prises au dépôt, transport en plus  
suivant distance.

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

5'	6'	manches
1.40	1.30	0.90

Fourches à cailloux 9 dents	<b>7.50</b>		
Fourches à crocs à fumier 4 dents	<b>2.75</b>		
Fourches à bêcher 4 dents	<b>3.80</b>		
Fourches à betteraves	<b>1.90</b>		
Fourches à foin			
1 <sup>re</sup> 65	1 <sup>re</sup> 80	2 <sup>re</sup> 10	
— 2 dents	1.40	1.50	1.75
— 3 dents	1.90	2 »	2.20

Louchets, Râteaux, Binettes parisiennes  
Fourches à douilles, Poulies de puits.

**Lessiveuses en tôle forte galvanisée,**  
**très solides**

avec Tube. Injecteur et Créneaux mobiles  
Contenances: 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix: 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.  
Foyers: 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total: 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 41 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois  
et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 10

Seaux d'écurie " très-forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr. 60 et 0 fr. 70

**Grillage galvanisé, ronces et po-**  
**teaux en fer**

**Directeur-Gérant: E. LEMARIE**

Imp. E. Lemarié à Dammartin

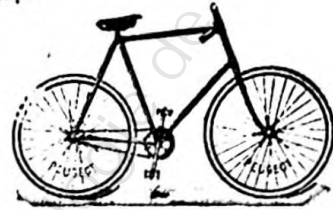
**Achille OFFROY, à Dammartin**

**BICYCLETTES, TANDEMS**  
et fauteuils roulants **PEUGEOT**

**PEUGEOT** la grande Marque Nationale  
en vue de se mettre à la por-  
tée de tous les acheteurs vient de créer une  
bicyclette routière absolument garantie com-  
me solidité, rigidité, et contre tout vice de  
construction pouvant porter le poids de  
110 kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson  
par 140 x 85 est offerte à MM. les amateurs  
au **prix de 290 francs.**

Plaque d'identité, grelot et accessoires  
compris.



Les machines **PEUGEOT** assurent la vie  
aux routiers; loin de décourager les coureurs  
de renom comme certaines machines sans  
nom; elle les porte tous à la victoire.

Elles s'imposent toutes par leur roulem-  
ent et leur solidité.

**Charbons et Cokes en Gros**  
**Meubles de jardin**

S'adresser pour tous renseignements et  
commandes à M. Achille OFFROY, à Dam-  
martin-en-Gaule (Seine-et-Marne)

Pour **EVITER** les **MALADIES** lisez le

**JOURNAL DE LA SANTÉ**

Paraissant tous les **DIMANCHES**  
en 32 pages avec gravures

Consultations gratuites. — 2 numéros  
spécimen franco.

**ABONNEMENT** par an France **6 fr.**  
Union postale **8 fr.**

Paris, 5 Boulevard Montmartre

**L'ILE-DE-FRANCE**

Album Historique Illustré

La Livraison. . . . . 0 fr. 10

*Vient de paraître*

1<sup>re</sup> Livraison. —  
Eglise Saint-Jean de Dammartin.

**Dammartin et ses Environs**

Histoire - Biographie - Archéologie

La Livraison de 8 pages . . . . 0 fr. 20

*Vient de Paraître*

1<sup>de</sup> Livraison. — Les environs de Dam-  
martin à l'époque préhistorique.

2<sup>e</sup> Livraison. —  
Notice topographique et géologique  
sur les environs de Dammartin.

